

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2018/0169(COD)
codécision)
Règlement

Procédure terminée

Exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau

Sujet
3.70.04 Gestion des eaux, pollution de l'eau, des cours d'eau
3.70.20 Développement durable

Informations complémentaires

Document de recherche

[Briefing](#)

20/04/2020